

„ de l'Eglise catholique ; afin que je puisse
„ recevoir les saints Sacremens dans l'é-
„ tat où je me trouve. En m'ajoutant, que
„ quoique tout homme jensé dût reconnoi-
„ tre que s'il recevoit les Sacremens, il
„ avoit dû préalablement faire cette abju-
„ ration & détestation, cependant dans le
„ cas où il guériroit, il renouvelleroit pu-
„ bliquement la détestation & abjuration
„ susdites, & que dans le cas où il mour-
„ roit, il m'autorisoit & vouloit que je ren-
„ disse publiques ces rétractations & dé-
„ clarations positives. Il a exprimé les mê-
„ mes sentimens dans son testament, où il a
„ institué son fils héritier propriétaire & sa
„ femme usufruitiere, comme on le voit dans
„ cette piece authentique qui existe dans les
„ actes du notaire Ferri. »

Des lettres de Nice nous apprennent que le capitaine Sarde, du régiment de Nice, après avoir chassé les François de Poggetto, se porta avec 1500 volontaires vers la petite ville de Guillaume qui s'étoit rendue aux ennemis, & s'en rendit aussi-tôt le maître. Dès-lors il fit abattre l'arbre de la liberté & obligea les syndics ainsi que les conseillers, de rétracter le ferment qu'ils avoient prêté à la nation François, & de renouveler l'acte solennel d'obéissance au roi de Sardaigne. S'étant mis ensuite à faire la perquisition des armes, il les trouva cachées dans un souterrain où il y avoit aussi 2 canons. Le tout fut transporté à Villar. Cette expédition faite, le commandant se transféra, avec sa troupe, dans plusieurs en-